

## TOUS ACTEURS DE LA RÉUSSITE DU PROGRAMME

### DANS LES ÉCOLES ET LES ÉTABLISSEMENTS PHARE

Une communauté protectrice engagée dans la mise en œuvre du programme pHARe :

- des équipes locales formées au repérage et à la prise en charge des situations ;
- des ambassadeurs collégiens acteurs de la prévention et lanceurs d'alertes ;
- des personnels, des parents et des partenaires des écoles sensibilisés.

### AU RECTORAT

Un comité de pilotage du programme présidé par le recteur avec au moins 2 superviseurs académiques en charge de l'organisation de la formation des équipes ressources des écoles et des établissements et des ambassadeurs lycéens.

### AU NATIONAL

- Le comité de suivi du dispositif pHARe avec la conception de toutes les mallettes et l'animation du réseau des superviseurs et des 335 référents harcèlement, sous la conduite de la mission en charge de la prévention des violences en milieu scolaire ;
- le comité d'experts national de lutte contre le harcèlement, représentants du monde associatif, des institutions, des universitaires et des acteurs éducatifs ;
- 2 lignes de soutien aux victimes de harcèlement, le 30 20, et de cyberharcèlement, le 30 18.

### LES CONTRIBUTEURS À L'ÉLABORATION DES MALLETTES DU PROGRAMME PHARE

Nicole Catheline,  
pédopsychiatre-spécialiste  
harcèlement et phobie  
scolaire  
Sylvie Condette, maître de  
conférences en sciences de  
l'éducation de l'université  
de Lille

Jean-Pierre Bellon  
et Marie Quartier  
de l'association Résis  
Nora Fraisse  
de l'association Marion  
la main tendue  
Axelle Dessaint et Leslie  
Sibonie d'Internet sans  
crainte et Tralalère  
Catherine Jacquet  
des Petits Citoyens  
Corinne Nonin  
de l'Aroéven

Delphine Abécassis  
de la MAE  
Richard Galin,  
chef de projet à la DNE  
Bertrand Gardette  
de l'association Apee  
Anne Yeznikian, chargée  
de mission partenariats  
et prévention des violences  
auprès du Dasen  
du Pas-de-Calais  
Christine Roux, référente  
harcèlement académie  
d'Aix-Marseille

NON AU HARCÈLEMENT

[www.nonauharcèlement.education.gouv.fr](http://www.nonauharcèlement.education.gouv.fr)

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**pHARe** Programme de lutte contre  
le harcèlement à l'école

## MON ÉTABLISSEMENT S'ENGAGE CONTRE LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE



Dès septembre 2021  
pHARe généralisé  
à tout le territoire

**10**  
élèves-ambassadeurs  
par établissement



### QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME PHARE ?

Un plan de prévention du harcèlement  
à destination des écoles et des établissements  
fondé autour de 8 piliers :

1. **Mesurer** le climat scolaire.
2. **Éduquer** pour prévenir les phénomènes de harcèlement.
3. **Former** une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves.
4. **Intervenir** efficacement sur les situations de harcèlement.
5. **Associer** les parents et les partenaires et communiquer sur le programme.
6. **Mobiliser** les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.
7. **Suivre l'impact** de ces actions.
8. **Mettre à disposition** une plateforme dédiée aux ressources.

## 2 NIVEAUX DE LABELLISATION PHARE

1

### pHARe1

#### LES ÉCOLES ET LES ÉTABLISSEMENTS SIGNERONT UNE CHARTE DANS LAQUELLE ILS :

- s'engageront **pour 2 ans** à mettre en place le programme ;
- constitueront une **équipe ressource** de 5 personnels (en circonscription pour les écoles) en charge de l'application du protocole qui suivra la formation proposée par l'académie ;
- formaliseront un **protocole de traitement**, présenté en CECSE et au CVC, puis voté en conseil d'école ou en conseil d'administration et explicité aux familles, aux élèves et aux personnels ;
- formeront une **équipe d'élèves-ambassadeurs** collégiens (minimum 10 élèves) ;
- mettront en place un **atelier de sensibilisation** pour les familles et les parents ;
- participeront aux **temps forts** du programme ;
- organiseront **10 heures d'apprentissages annuelles** pour les élèves du CP à la 3<sup>e</sup>.



2

### pHARe2

#### EN COMPLÉMENT DE PHARE 1, LES ÉCOLES ET LES ÉTABLISSEMENTS :

- s'inscriront dans un **processus continu** de mise en place du programme ;
- mesureront le **climat scolaire**.

#### ÉDUCUER À LA PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT GRÂCE À :

- un programme **gratuit** et à destination directe des écoles et des collèges ;
- un programme étendu aux **lycées** avec des modalités adaptées ;
- un programme 100 % digital, livré clé en main à travers une **plateforme numérique**, comportant les contenus pédagogiques et de formation, les ressources de présentation et les agendas dédiés, et mise à la disposition des superviseurs académiques, des pilotes et des personnels impliqués dans sa mise en œuvre au sein des structures ;
- un programme conçu **au plus près des territoires** grâce à une expérimentation de 2 années dans 6 académies ;
- un programme construit avec le concours du **comité d'experts national**.

#### LES TEMPS FORTS DU PROGRAMME

##### SEPTEMBRE

- Lancement de l'appel à candidature pour devenir ambassadeurs
- Constitution de l'équipe ressource

##### OCTOBRE

- Inscription au concours NAH

##### NOVEMBRE

- Journée NAH
- Début des formations des personnels et des ambassadeurs collégiens

##### DÉCEMBRE

- Formalisation du protocole

##### FÉVRIER

- *Safer Internet Day*
- Envoi des productions du concours NAH (phase académique)

##### MAI

- Concours NAH (phase nationale)